

**8. SIGNATURES**

ROBERT BISAILLON

PIERRE BERNIER,  
*secrétaire général  
associé*

26864

Gouvernement du Québec

**Décret 1579-96, 18 décembre 1996**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Normand Carrier comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE M<sup>e</sup> Normand Carrier, sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement et de la Faune, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 6 janvier 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à M<sup>e</sup> Normand Carrier.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26865

Gouvernement du Québec

**Décret 1580-96, 18 décembre 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Giguère comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Environnement et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Suzanne Giguère, directrice de l'évaluation environnementale des projets industriels au ministère de l'Environnement et de la Faune, cadre supérieure classe III, soit nommée sous-ministre adjointe à ce même ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 85 500 \$, à compter du 6 janvier 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Suzanne Giguère.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26866

Gouvernement du Québec

**Décret 1581-96, 18 décembre 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Simon Caron comme sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Simon Caron, administrateur d'État II au ministère de la Culture et des Communications, affecté au Secrétariat de l'autoroute de l'information, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 6 janvier 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Simon Caron.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

26867

Gouvernement du Québec

**Décret 1582-96, 18 décembre 1996**

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Ernst Jouthe comme sous-ministre adjoint au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre: